

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 21 février 2013

CG 13/2^{ème}/VIII-05

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique du Conseil Général en direction des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est actuellement mise en œuvre conformément à la Charte départementale que nous avons adoptée lors de la Décision Modificative n°2 de 2009.

Nous nous attachons ainsi à créer un réseau de sites, à l'échelle du département, aménagés et gérés de telle sorte que nous puissions faciliter la découverte des richesses de notre patrimoine au plus grand nombre.

Le Conseil Général est amené :

- soit à se porter maître d'ouvrage des actions sur des sites dits « d'intérêt départemental »,
- soit à subventionner des maîtres d'ouvrages locaux qui souhaitent valoriser un site sur leur territoire.

Je vous rappelle que cette politique est ancienne. Le Conseil Général avait, dans les années 90, aménagé une quinzaine de sites dont il avait laissé l'entretien aux communes concernées.

Je vous rappelle aussi que, depuis 2005, nous bénéficions du produit de la taxe d'aménagement pour mener à bien toutes les opérations engagées.

I - Gestion de sites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général

1 - Sites du corridor garonnais

Depuis 2006, le Conseil Général s'est engagé, en maîtrise d'ouvrage directe, sur la gestion de certains sites bordant le fleuve Garonne.

A ce jour, 3 sites ont été pris en considération.

Il s'agit de l'îlot de *Saint-Cassian* à Mas-Grenier, du site dit de « *Lespinassié* » (ou site du bras-mort de Bourret) à Bourret et Montech et de l'île de *Labreille* à Verdun-sur-Garonne.

Sur l'îlot de *Saint-Cassian*, le Conseil Général poursuit la mise en œuvre des actions du plan de gestion 2012-2014.

Il est prévu, notamment, de continuer l'entretien d'un boisement et des milieux ouverts (zones de prairie). Cet entretien est facilité par la présence, depuis l'an dernier, d'un éleveur qui y fait pâturer un troupeau d'ovins.

Toutefois, si la présence des animaux contribue à éviter l'enfrichement, il convient de compléter le pâturage par un entretien mécanique.

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir m'autoriser à ratifier **8 116 €** de crédits sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement pour assurer les opérations d'entretien des milieux.

Pour le site de « *Lespinassié* » et l'île de *Labreille*, les plans de gestion sont en cours de rédaction ; ils devraient être finalisés rapidement pour le premier site, un peu plus tard dans l'année pour le second.

Pour ces 2 plans de gestion, je serai amené à solliciter les aides de nos partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional aux taux les plus élevés possibles.

2 - Le moulin de Castels à Valence d'Agen

Le Conseil Général s'est saisi, lors du Budget Primitif 2012, du projet de valorisation du moulin de *Castels* à Valence d'Agen.

Le site, d'une superficie de 4 ha, propriété de la Communauté de Communes des Deux Rives, est situé en bord de rivière Barguelonne et présente divers éléments caractéristiques méritant d'être valorisés :

- le moulin de *Castels*,
- la *Mouline* (ouvrage qui est le point de départ amont du bief qui alimente le moulin de *Castels*),
- le canal d'amenée d'eau et le canal de fuite aval,
- des parcelles à proximité de la rivière actuellement exploitées par un agriculteur.

La carte présentée permet de situer le site ainsi que ses principaux composants.

La Direction de l'Environnement va se rapprocher de la Communauté de Communes des Deux Rives pour déterminer les objectifs précis de restauration du moulin et de valorisation des parcelles attenantes.

Ces objectifs doivent répondre à l'ambition de notre politique des Espaces Naturels Sensibles pour en faire un lieu exemplaire en terme de mise en valeur du patrimoine culturel et historique et de protection de l'Environnement. L'ouverture au public doit aussi rester une préoccupation majeure.

D'ores et déjà, plusieurs pistes semblent se dégager :

- Pour le moulin proprement dit, il pourrait être prévu d'assurer la réfection du bâti et de remettre en état le fonctionnement des équipements de base pour la meunerie avec l'appui technique de l'association des moulins du Quercy. Redonner vie à ce moulin viendrait compléter utilement l'offre touristique du Conservatoire des métiers d'autrefois de Donzac.

- Les liens avec des itinéraires de randonnée seront à encourager, notamment celui concernant la « voie romaine ». Ce sentier, situé dans le département voisin du Lot-et-Garonne, passe, en effet, à quelques centaines de mètres du site.

- Sur les parcelles attenantes, l'eau devra rester l'élément fédérateur, rappelant ainsi le rôle d'écrêtement des crues qu'ont pu avoir ces parcelles par le passé. Signalons que la Communauté de Communes des Deux Rives travaille actuellement à la création d'ouvrages de franchissement (passes à poissons) du seuil du moulin de *Castels* et du seuil de *Cornillas* plus en amont.

Une fois que le programme détaillé et précis pour aménager ce site aura été établi entre le Conseil Général et la Communauté de Communes des Deux Rives, je vous présenterai les modalités administratives et financières prévues pour mener à bien ce projet.

Il est envisagé que la première tranche de travaux puisse démarrer en 2014.

3 - Le lac du Gouyre

Lors de sa construction à la fin des années 80, nous avons souhaité donner au lac du Gouyre, initialement dédié à l'irrigation, une dimension environnementale.

Situé dans une vallée boisée assez peu fréquentée, nous avons pressenti sur ce site un potentiel écologique important.

C'est pourquoi une micro-digue avait, notamment, été bâtie en queue d'ouvrage afin de permettre la création d'un plan d'eau maintenu à hauteur d'eau constante.

Aujourd'hui, le lac compte un nombre important d'espèces de poissons parmi lesquelles des carnassiers comme le brochet ou le sandre.

Amphibiens (grenouilles, crapauds,...), insectes (libellules, papillons, ...), gros gibiers (cervidés, sangliers, ...),... ont également colonisé les lieux.

Il constitue surtout une zone humide d'une grande superficie qui accueille des populations d'oiseaux nicheurs, migrants et hivernants significatives.

Au titre de notre politique des Espaces Naturels sensibles, des actions ont été engagées pour favoriser l'accueil de cette avifaune tout en permettant son observation : arbres immergés servant de perchoirs, radeaux flottants, observatoire ornithologique, ...

Le lac du Gouyre présente également une végétation intéressante sur ses abords ; c'est pourquoi un arboretum a été installé sur le sentier de Grande randonnée de Pays (GRP) qui longe le lac.

Ce site fait l'objet d'un entretien régulier par notre brigade verte rattachée à la Direction de l'Environnement.

Outre l'entretien courant des sentiers, la brigade verte a assuré récemment la réfection du toit de l'observatoire ornithologique.

Prochainement, il est prévu d'installer un visuel dans ce même observatoire représentant les différentes espèces d'oiseaux et de remplacer les panneaux de l'arboretum quelque peu dégradés par le temps.

Parmi toutes ces actions accomplies ou prévues, nous avons aussi pu procéder, en fin d'année 2012, grâce à l'appui du Centre Technique Départemental, à l'abattage d'une parcelle de peupliers qui présentaient des risques pour la sécurité des promeneurs. Le bois coupé a été transporté vers la plate-forme bois-énergie de Nègrepelisse.

Les souches de peupliers étant cependant toujours en place et pour éviter de devoir gérer des rejets les mois à venir, il convient de les araser.

Pour cette opération précise, je vous demanderais de bien vouloir ratifier **3 500 €** de crédits sur l'Article 61521, sous-fonction 61 de la section de fonctionnement.

II - Les sites gérés par des maîtres d'ouvrage locaux

Le cirque de *Labarthe* à Caylus

La commune de Caylus a adressé une demande de subvention au Conseil Général pour engager la revalorisation du cirque dit « de *Labarthe* ».

Cette initiative contribue à alimenter le réseau de sites ENS du département.

Pour mémoire, dans le même état d'esprit, nous accompagnons financièrement la commune de Grisolles pour la gestion du site de *Mauvers* en bord de Garonne.

Le cirque de *Labarthe*, situé à proximité du bourg de Caylus, présente de nombreux atouts : diversité des milieux (bois, prairie, lac, ...), sentiers de découverte, proximité du village, etc.

Il convient de rappeler que le cirque de Caylus avait été aménagé par le Conseil Général, au tout début des années 90, dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

La commune souhaite aujourd'hui donner une nouvelle impulsion à la valorisation et à l'ouverture au public du site en réalisant un plan de gestion.

Elle sollicite pour cela une aide de 2 990 € (soit 50 % du coût total de l'étude : 5 980 €) conformément à notre règlement financier sur les ENS. La Région est, quant à elle, appelée à hauteur de 30 %.

Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la commune de Caylus et de ratifier un crédit de paiement de **2 990 €** sur l'Article 204142, sous-fonction 731 de la section d'investissement.

III - Animations sur des sites ENS

Nous organisons, tous les ans, en régie ou avec l'appui de partenaires associatifs comme le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy, des animations à destination du grand public et des scolaires.

Ainsi, pour 2013, et à titre indicatif, devraient être prévus des ateliers pédagogiques et des animations sur divers ENS : *les Canèles* à Valence d'Agen, le cirque de *Labarthe* à Caylus, l'île de Nègrepelisse, etc.

Depuis quelques années, nos agents prennent part à une journée thématique sur le ramassage des déchets en bord de Garonne, journée organisée par le collègue Jean Rostand de Valence d'Agen.

Le 6 février dernier, s'est tenue une animation sur l'île de *Labreille* pour la Journée mondiale des Zones humides. Cette animation a permis à une trentaine de personnes de découvrir la faune et la flore de la Garonne.

Enfin, comme l'an passé, une journée « grand public » est prévue à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave dans le cadre des Journées Nature du Conseil Régional. Cette journée associe différents partenaires et propose au grand public de profiter des installations de la base et de découvrir ses richesses naturelles.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport tel que présenté.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Approuve les orientations suivantes pour 2013 :

Gestion de sites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général

Sites du corridor garonnais

site de l'îlot Saint-Cassin à Mas-Grenier

Poursuite de la mise en œuvre des actions du plan de gestion pour la période 2012-2014 qui prévoit l'entretien d'un boisement et des milieux ouverts ;

Ratifie l'inscription d'un crédit de 8 116 € sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement pour assurer les opérations d'entretien des milieux ;

site de « Lespinassié » à Bourret et l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne

Plans de gestion en cours de rédaction ;

Autorise à cet effet Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux les plus élevés possibles, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées ;

Le Moulin de Castels à Valence d'Agen :

Prend acte de l'avancement de ce projet dont la 1ère tranche de travaux devrait démarrer en 2014 ;

Précise que les modalités administratives et financières seront présentées dès lors que le programme détaillé pour aménager le site aura été établi entre le Conseil Général et la communauté de communes des 2 rives ;

Le lac du Gouyre :

Décide, après l'abattage d'une parcelle de peupliers présentant des risques pour la sécurité des promeneurs, d'araser les souches en place ;

Ratifie à cet effet, l'inscription d'un crédit de 3 500 € sur l'article 61521, sous-fonction 61 de la section de fonctionnement ;

Les sites gérés par les maîtres d'ouvrage locaux

le cirque de Labarthe à Caylus

Accorde une subvention de 2 990 € à la commune de Caylus (représentant 50 % du coût total de l'étude de revalorisation du cirque) pour réaliser un plan de gestion qui donnera une impulsion à la valorisation et l'ouverture au public du site ;

Ratifie à cet effet, l'inscription du crédit correspondant sur l'article 204142, sous-fonction 731 de la section d'investissement ;

Animation sur sites ENS

Approuve les animations pour 2013, telles que présentées, à destination des scolaires et du grand public, organisées sur certains sites ENS par les Services du Conseil Général, avec l'appui de partenaires associatifs comme le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,